

**Rapport de la Commission des Finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis du 17 janvier 2008
concernant**

**L'octroi du cautionnement de la Commune d'Yverdon-les-Bains
aux emprunts LIM de fr. 180'000.- et bancaire de fr. 72'000.-
à contracter par la Société coopérative de Badminton
pour financer l'agrandissement de la halle érigée
sur le droit de superficie qui lui est accordé sur
la parcelle communale n° 1845 aux Grèves de Clendy**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie en date du 13 février 2008 en présence de Mmes et MM Christiane Layaz, Hélène Grand, Jacques Fivaz, Pierre Hunkeler, Jean-Luc Reymondaz, Jean-Claude Dyens, Jérôme Wuillamoz et du soussigné.

M. Rémy Jaquier, Syndic ainsi que M. Pierre Meyer, responsable des finances, également présents, ont répondu à toutes nos questions.

Projet :

Au bénéfice d'un droit de superficie aux Grèves de Clendy, le centre de badminton d'Yverdon-les-Bains a été érigé en 2001.

Ce sport a connu un développement important dans la région, grâce notamment aux bonnes performances des différentes équipes qui composent le club.

Le centre, qui accueille de nombreuses activités comme le club de badminton, l'école de judo Dégallier, les écoles d'Yverdon, le sport scolaire facultatif, les cours de base J+S pour la formation des moniteurs de badminton, a reçu récemment une demande de la HEIG-VD afin que ses étudiants puissent venir y pratiquer ce sport très demandé.

Dès lors, un projet d'agrandissement a été élaboré afin d'ajouter 3 terrains supplémentaires qui permettraient de répondre à la demande d'occupation.

Financement :

D'un coût estimé à fr. 450'000.00, cet agrandissement sera financé à raison de 30% par le Sport-Toto, 40 % par un prêt LIM remboursable sur 20 ans, le solde représentant un prêt bancaire de fr. 72'000.00 ainsi que fr. 63'000.00 de fonds propres.

A noter que les responsables de la coopérative ont répondu à la demande de la Municipalité de trouver les fonds propres nécessaires afin que la Commune n'aie pas à verser une somme à fonds perdus.

Depuis 2001, un montant de fr. 255'000.00 cautionné par la commune a été amorti par la coopérative, le montant de la caution initiale a ainsi diminué d'autant.

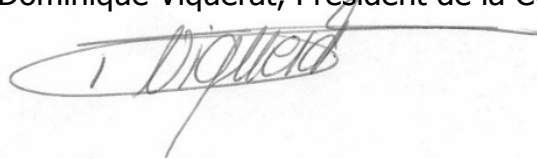
Dès lors, cette nouvelle demande de fr. 252'000.00 ramènera le montant cautionné à un total de fr. 707'000.00, soit un montant identique à la situation initiale.

Conclusion.

Après avoir pris connaissance des comptes de la société coopérative de badminton, la commission des finances a pu juger que la situation est effectivement saine et que les engagements de cette dernière ont été tenu depuis la construction du centre.

Convaincue que cet agrandissement peut être supporté sans difficulté par la coopérative, elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le présent préavis tel que présenté par la Municipalité.

Dominique Viquerat, Président de la COFI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Viquerat', written over a faint, circular stamp or watermark.